



LES WEBINAIRES

bpifrance

CRÉATION

**TOUT SAVOIR SUR LE CUMUL D'ACTIVITÉS
EN MICRO-ENTREPRISE**

RDV LE 31 MAI 2023 À 11H



**AUDREY WAUTHIER
BPIFRANCE**



**AGNÈS NARDON
URSSAF**



TOUT SAVOIR SUR LE CUMUL D'ACTIVITES EN MICRO-ENTREPRISE

Agnès Nardon



Conseillère



Audrey Wauthier



Juriste





SOMMAIRE

01 CUMUL DE STATUTS

02 CUMUL D'ACTIVITÉS

03 CONSÉQUENCES FISCALES
ET SOCIALES

04 LA MOBILITÉ
INTERNATIONALE

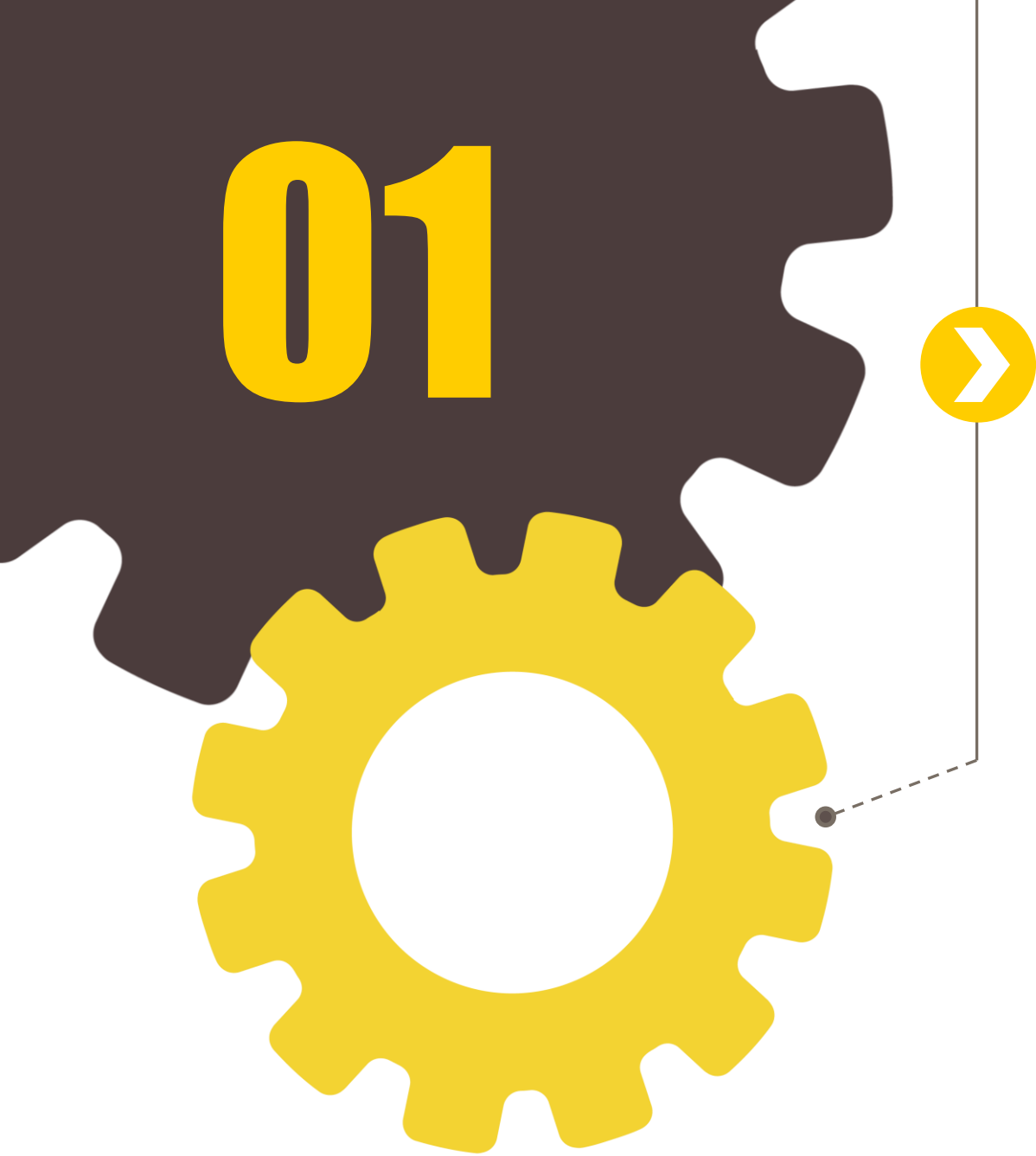


L'URSSAF, AU CŒUR DU SYSTÈME DE NOTRE PROTECTION SOCIALE

16 000 collaborateurs pour gérer les comptes de 10,25 millions de comptes d'entrepreneurs et d'employeurs, les droits sociaux et l'équité entre tous les acteurs économiques

Parmi les missions de l'Urssaf

- L'Urssaf collecte notamment les cotisations et contributions sociales des employeurs et des travailleurs indépendants pour garantir le modèle social français.
- En moins de 5 heures, l'Urssaf reverse le montant de ces encaissements aux organismes qui versent les prestations sociales.
- Par ses missions de contrôle, l'Urssaf participe au respect de l'équité entre les entreprises et fait de la prévention pour sensibiliser les entreprises à l'importance du respect des déclarations.
- L'Urssaf conseille et accompagne l'ensemble de ses publics, entreprises et employeurs, au moment de la création et tout au long de la vie de leur entreprise.



01



Cumul de statuts



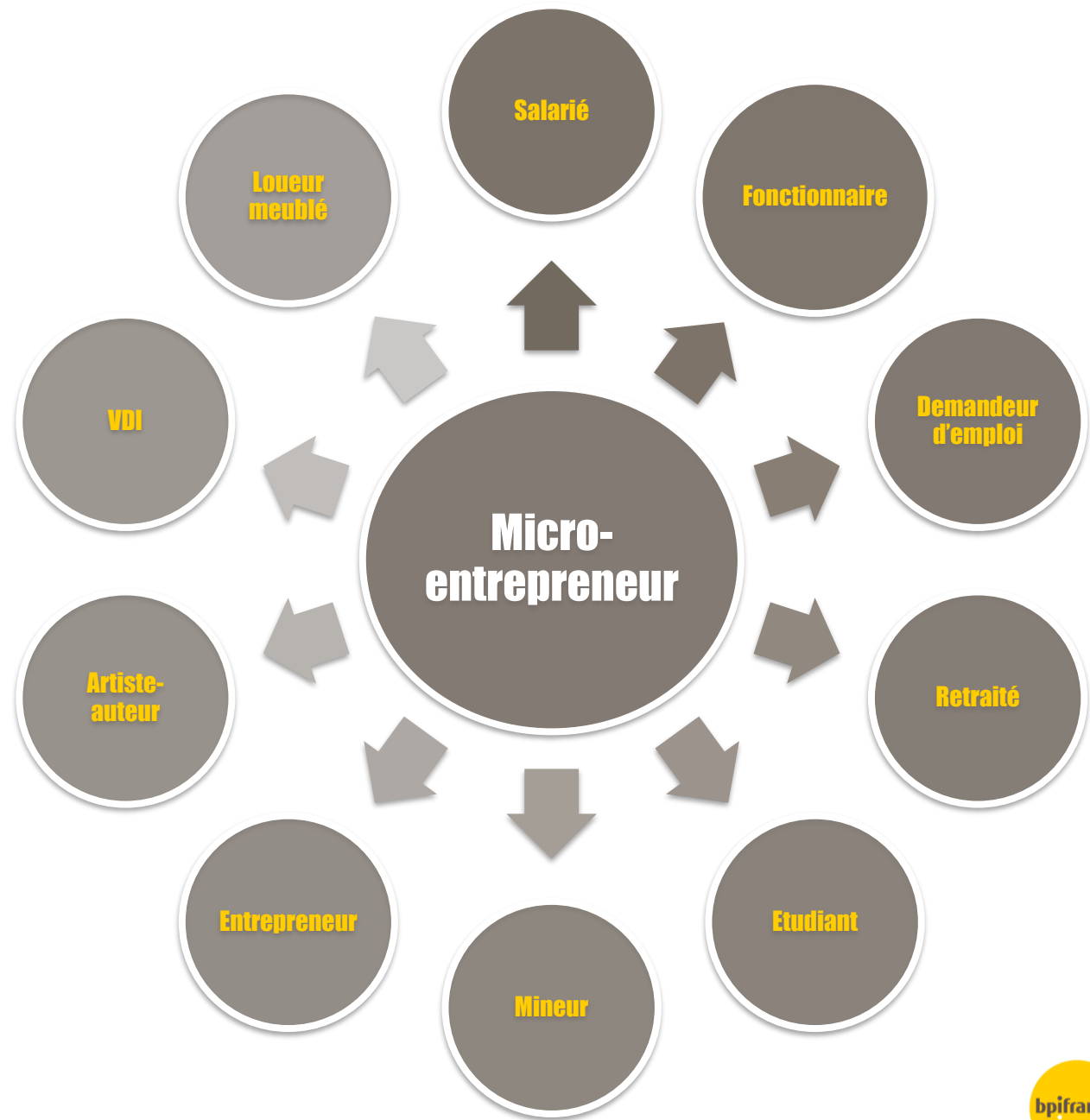


LE CUMUL DE STATUT

**Principe constitutionnel
de la liberté d'entreprendre**

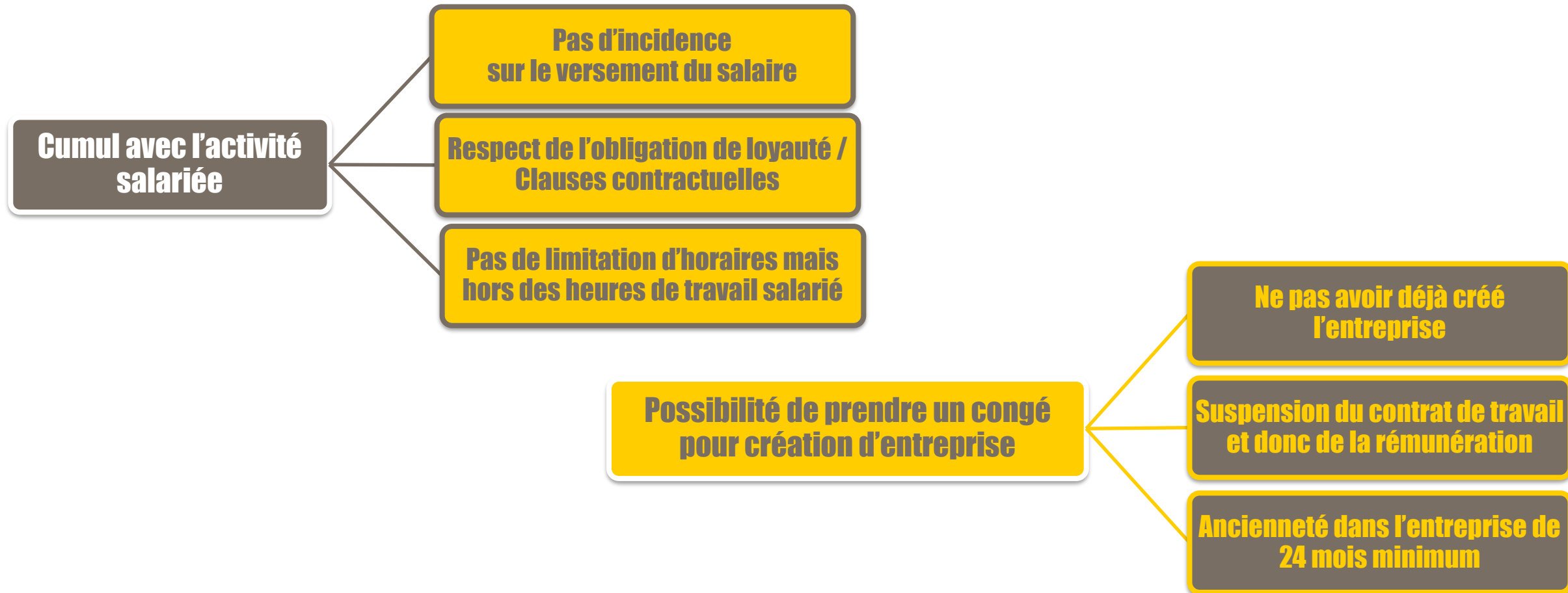


Sous certaines conditions





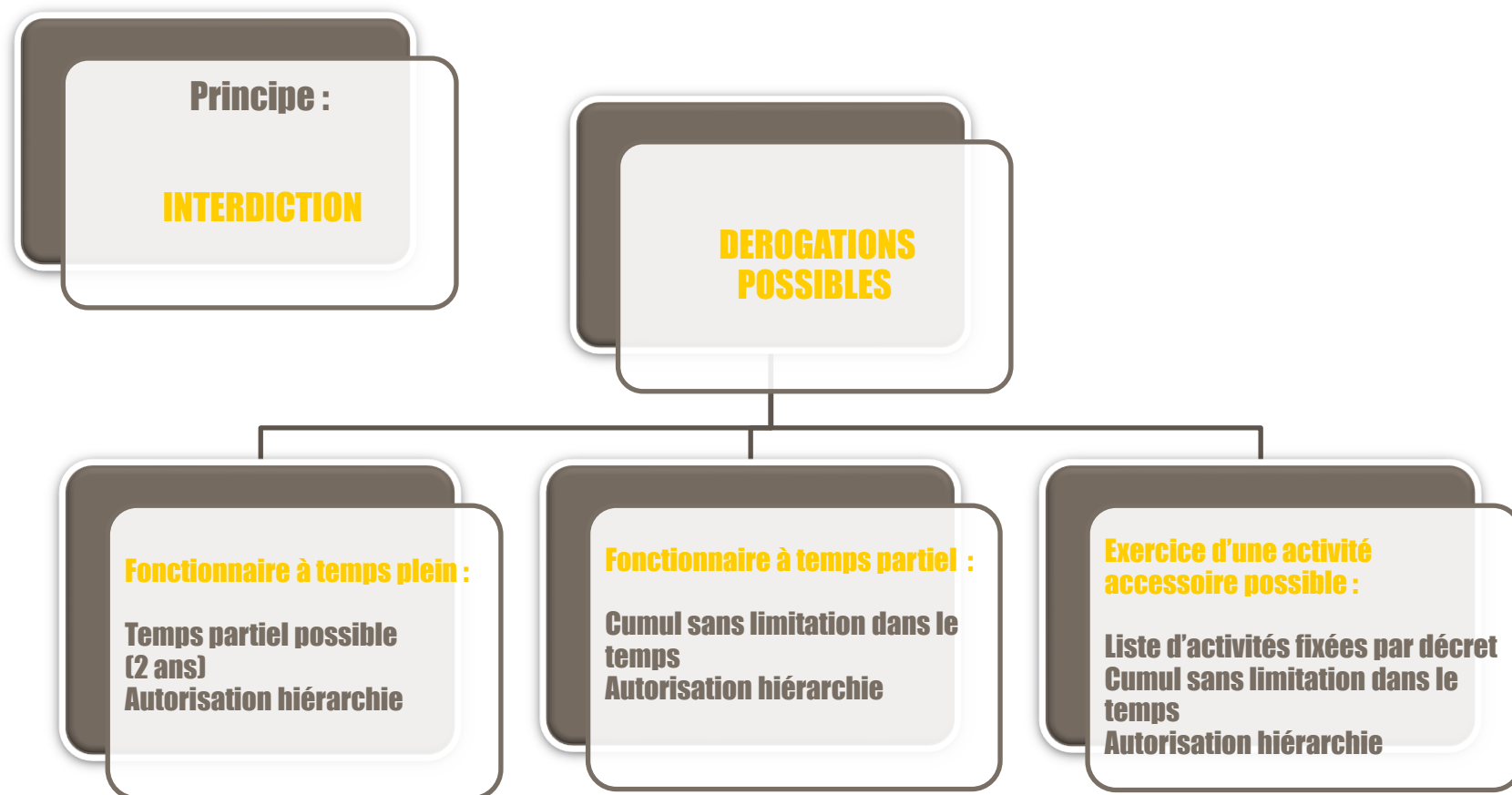
SALARIÉ ET MICRO-ENTREPRENEUR





FONCTIONNAIRE ET MICRO-ENTREPRENEUR

Le fonctionnaire doit consacrer **l'intégralité de son activité professionnelle** aux tâches qui lui sont confiées.

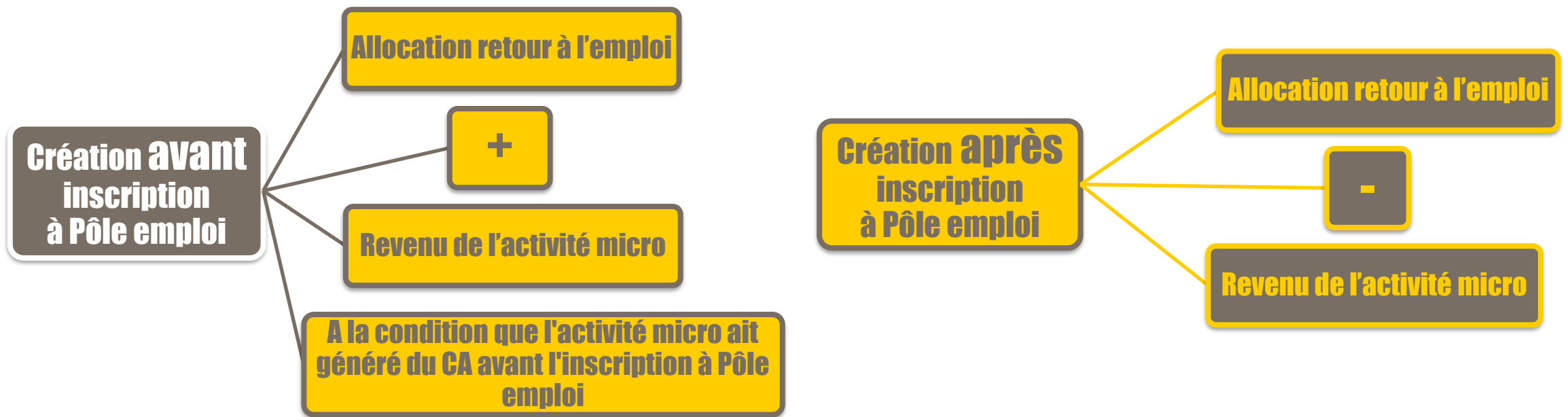




DEMANDEUR D'EMPLOI ET MICRO-ENTREPRENEUR

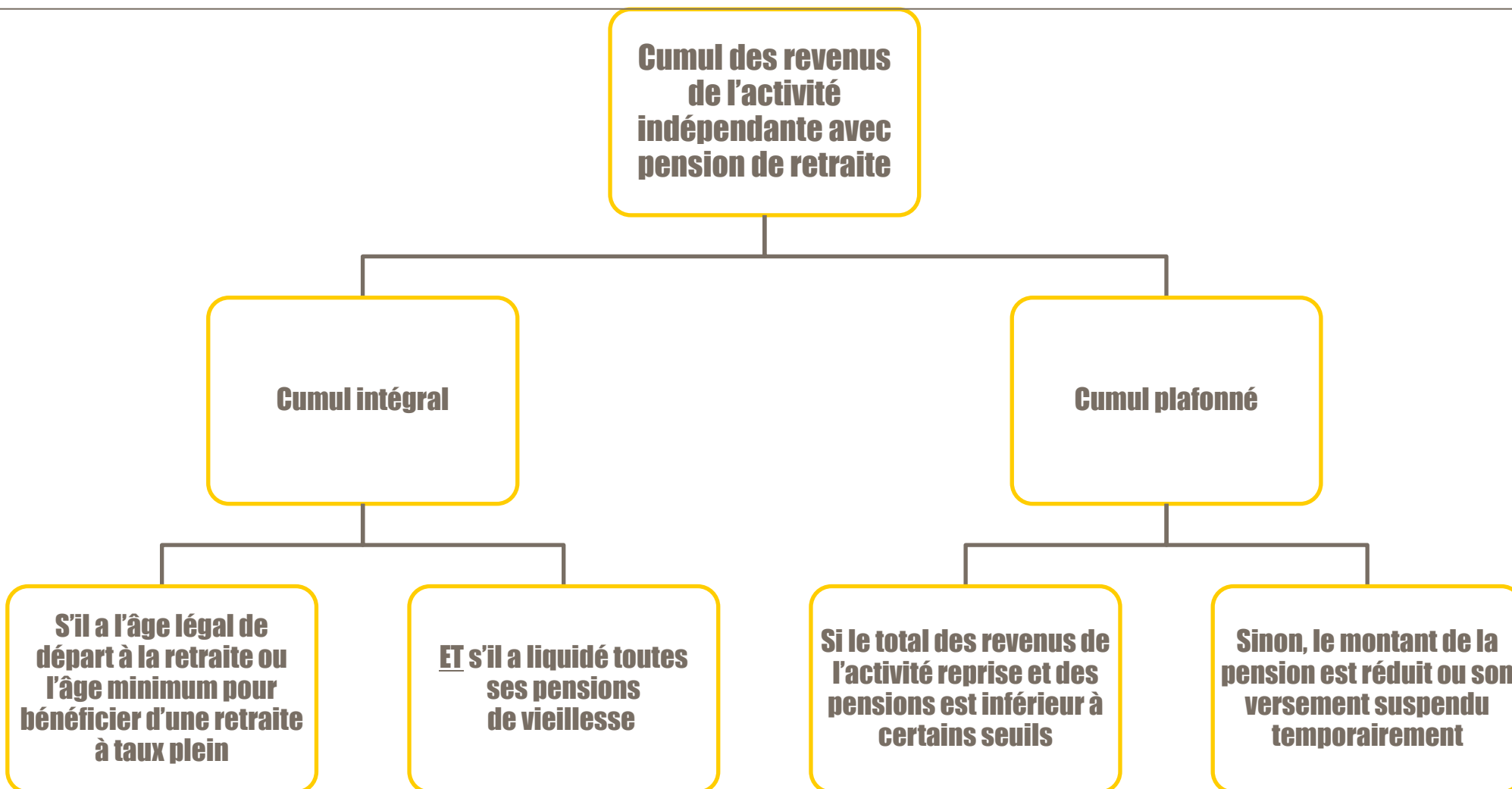
Possibilité de cumuler l'allocation retour à l'emploi avec les revenus de l'activité en micro-entreprise

2 situations





RETRAITÉ ET MICRO-ENTREPRENEUR





ÉTUDIANT ET MICRO-ENTREPRENEUR

Programme universitaire : **(Pépité)**

Statut national d'étudiant entrepreneur ouvert aux étudiants et diplômés à partir du bac ou équivalent sans limite d'âge

Faites-vous accompagner pour concrétiser votre idée de startup :

- **Déposer** votre demande de statut
- Un comité **étudie** votre demande
- Selon certaines modalités le statut est **délivré**





ÊTRE MINEUR ET MICRO-ENTREPRENEUR

Mineur non émancipé

- **Non**, mais possibilité d'exercer son activité en **EURL** (et opter pour le régime fiscal de la micro-entreprise) avec l'autorisation de ses parents (ou celle de l'administrateur légal sous contrôle judiciaire avec l'autorisation du juge des tutelles ou du **conseil de famille**).

Mineur émancipé

- **Oui**, néanmoins, pour l'exercice d'une activité commerciale, une autorisation du juge dans la décision d'émancipation (ou du Président du Tribunal de Grande Instance si la décision d'émancipation est déjà rendue) est nécessaire.





ENTREPRENEUR ET MICRO-ENTREPRENEUR

Cumul **possible** :



SARL : lorsque l'on est assimilé salarié (gérant minoritaire ou égalitaire)



SAS / SASU / SA

Cumul **impossible** :



SARL / EURL : lorsque l'on est travailleur non salarié (gérant majoritaire)



Micro-entreprise



Entreprise individuelle





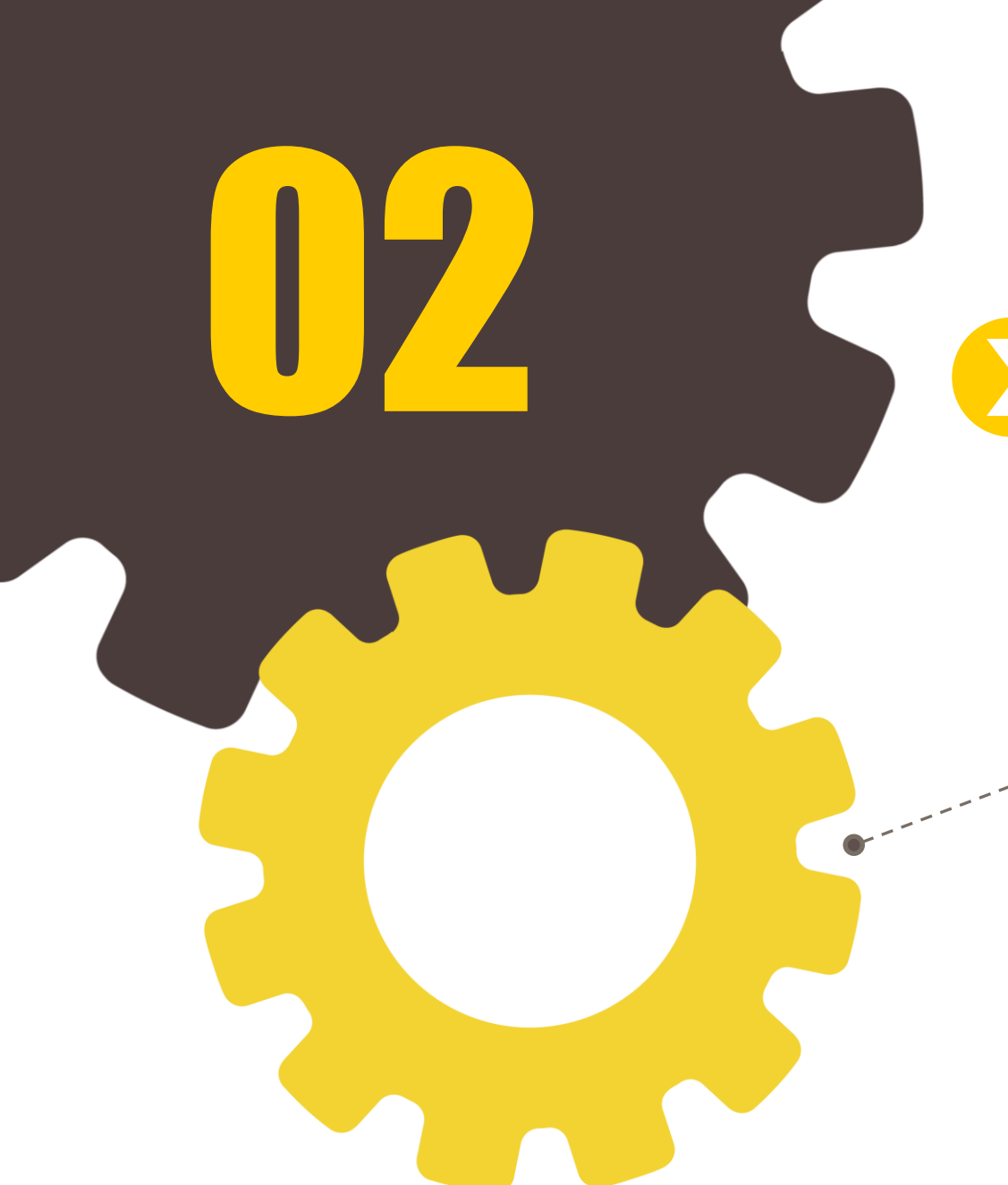
LES AUTRES STATUTS ET MICRO-ENTREPRENEUR

**Vendeur à domicile
indépendant
(VDI)**

Artiste Auteur

**Loueur
meublé non
professionnel
(LMNP)**

**Vous pouvez en même temps
exercer une autre activité
en tant que micro-entrepreneur
selon certaines modalités.**



02



Cumul d'activités





CUMUL D'ACTIVITÉS AU SEIN D'UNE MÊME MICRO-ENTREPRISE

Rappel :

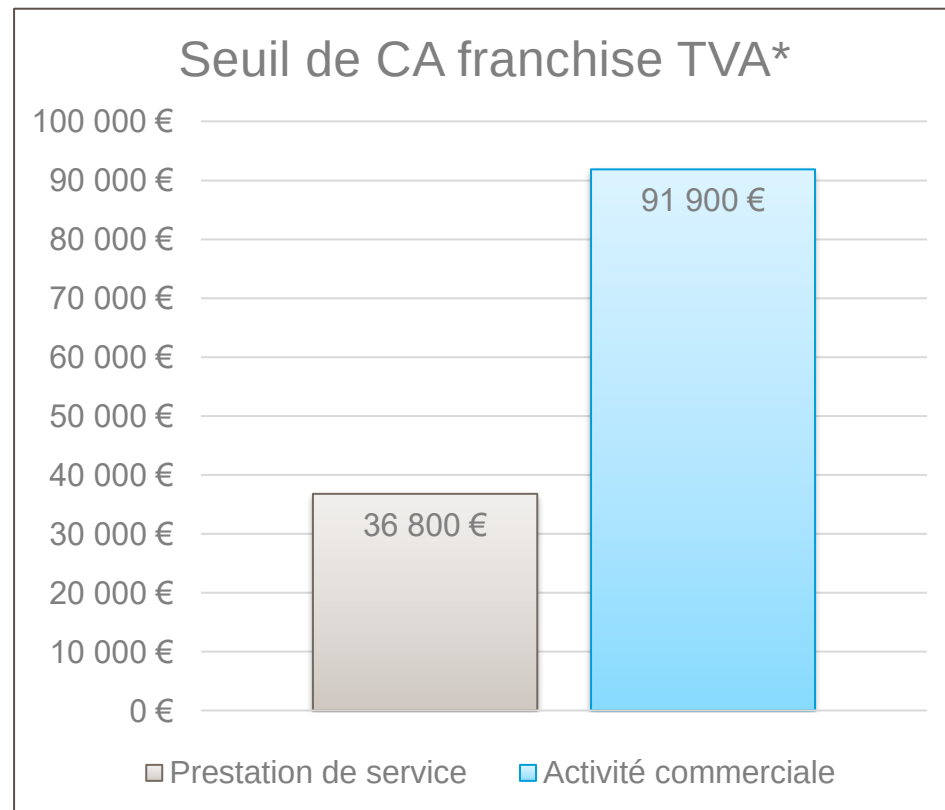
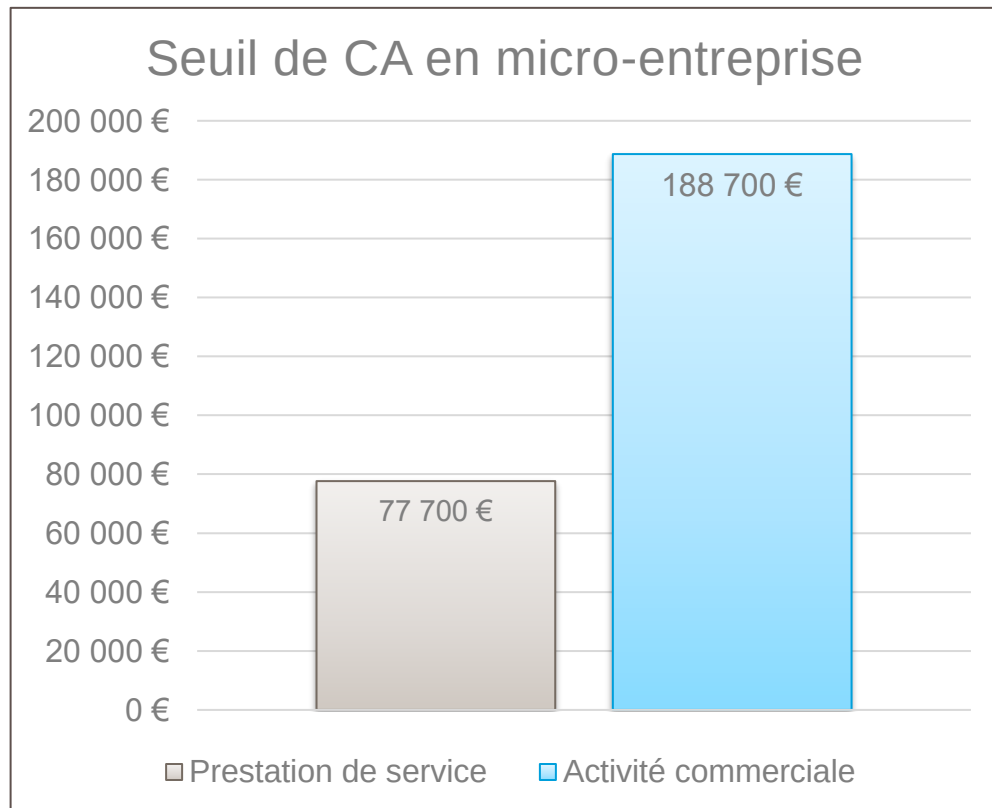
impossibilité de créer deux micro-entreprises

mais :

possibilité de cumuler plusieurs activités au sein d'une même micro-entreprise

- Activités de **même nature**,
- Activités de nature **différente** :
 - activité commerciale et artisanale,
 - activité commerciale et libérale,
 - etc.
- Qui peuvent être **mixtes** ou **distinctes**

RAPPEL DES SEUILS CA ET TVA



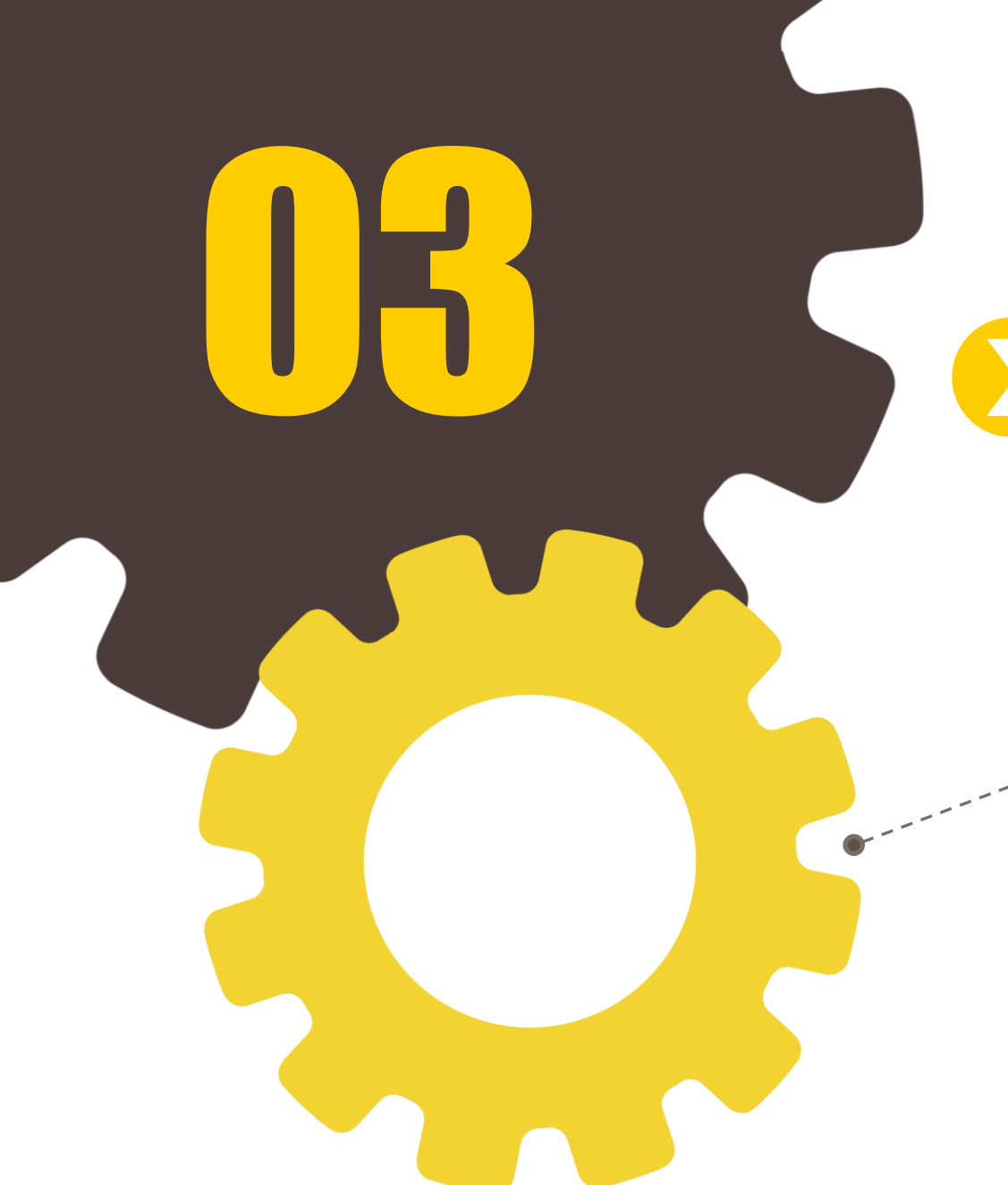
***tolérance et pas de facturation de TVA si, pendant 2 années consécutives, entre 91 900 € et 101 000 € ou 36 800 € et 39 100 €**





SEUIL DE CA EN ACTIVITÉS MIXTES

Activité principale + activité secondaire	Plafond de CA
Activité commerciale + prestation de service et/ou activité libérale	188 700 € (dont 77 700 € pour l'activité secondaire)
Prestation de service ou activité libérale non réglementée + activité commerciale	77 700 € (auxquels peuvent s'ajouter 111 000 € uniquement dédiés à l'activité secondaire commerciale)
Activité commerciale + activité commerciale	188 700 € maximum cumulé
Activité libérale relevant de la Cipav + prestation de service et/ou activité libérale non réglementée et/ou activité commerciale	77 700 € maximum cumulé



03



Conséquences fiscales et sociales





CONSÉQUENCES FISCALES ET SOCIALES

Sur le plan fiscal :

Le cumul de statut entraîne un cumul de revenus :

Salaire, pension retraite, ARE, etc.

+

Chiffre d'affaires HT de l'activité micro

= Barème progressif de l'IR* sur le revenu cumulé

*** Possibilité d'opter au VFL**

Sur le plan social :

- **Paiement des cotisations sur l'ensemble des revenus (salaire, pension retraite, etc. + chiffre d'affaires HT encaissé dans la micro),**
- **Acquisition trimestres de retraite dans la limite de 4 par an**
- **Couverture sociale**



POINT SUR LA PROTECTION SOCIALE

Maintien d'une couverture sociale
au titre du **statut conservé** (salarié,
retraité, fonctionnaire, etc.)

Protection sociale activité indépendante : (spécificités) :

- **Indemnités journalières**
- **Assurance volontaire accidents du travail / maladies professionnelles AT/MP**
- **Allocation de repos maternel**
- **Retraite**
- **Formation professionnelle**
- **En cumul d'activités pas de mutuelle à prendre en complément**



CONSÉQUENCES FISCALES ET SOCIALES DU CUMUL D'ACTIVITÉS

Activités de même nature

Conséquence sociale :

Paiement des cotisations sociales sur l'ensemble du CA HT encaissé selon le taux de cotisation sociale de l'activité :

**12,3 % vente,
21,10 % BNC,
21,20 % BIC et BNC Cipav.**

Conséquence fiscale :

Application du taux d'abattement sur l'ensemble du chiffre d'affaires HT en fonction de la nature de l'activité :

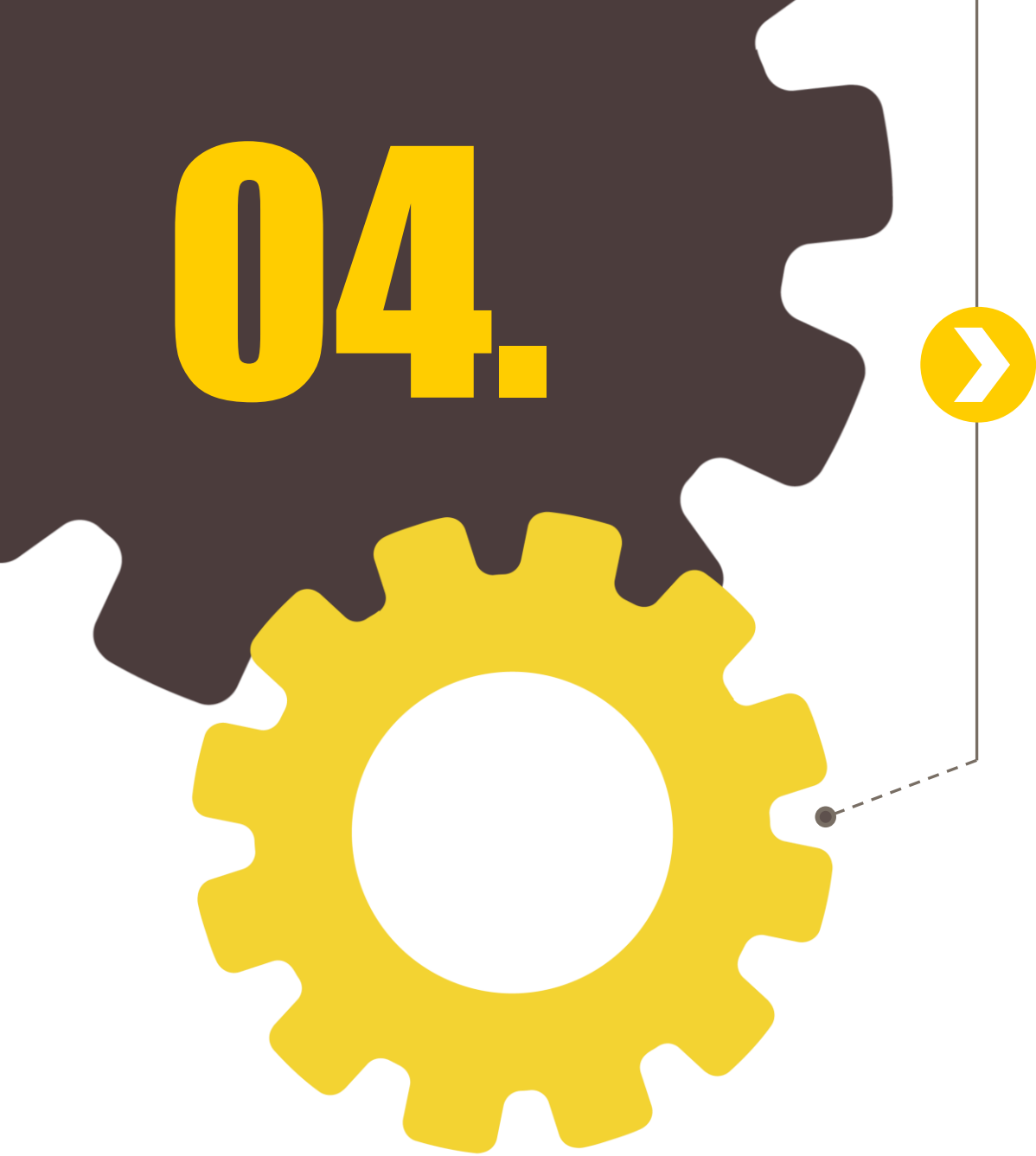
**71 % vente,
50 % BIC,
34 % BNC.**



CONSÉQUENCES FISCALES ET SOCIALES DU CUMUL D'ACTIVITÉS

Activités mixtes

Activité principale	Taux abattement	Taux de cotisation sociale activité principale	Activité secondaire	Taux abattement activité secondaire	Taux de cotisation sociale activité secondaire
Activité commerciale	71 %	12,30 %	Prestation de service BIC	50 %	21,20 %
			Activité libérale régime général ou prestation de service BNC	34 %	21,10 %
			Activité libérale Cipav		21,20%
Prestation de service BIC	50 %	21,20 %	Activité commerciale	71 %	12,30 %
			Activité libérale régime général ou prestation de service BNC	34 %	21,10 %
			Activité libérale Cipav		21,20%
Activité libérale régime général ou prestation de service BNC	34 %	21,10 %	Activité commerciale	71 %	12,30 %
			Prestation de service BIC	50 %	21,20 %
Activité libérale Cipav	34 %	21,20 %	Activité commerciale	71 %	21,20 %
			Prestation de service BIC	50 %	21,20 %



04.



Mobilité internationale





MOBILITÉ INTERNATIONALE

Le service **Urssaf mobilité internationale** concerne les micro-entrepreneurs, travailleurs indépendants, praticiens et auxiliaires médicaux, artistes-auteurs, salariés, employeurs dont les adhérents au Tese ou au CEA, intermittents du spectacle, demandeurs d'emploi / étudiants / pensionnés.

Deux situations :

- **détachement, pour un exercice temporaire de l'activité habituelle à l'étranger ;**
- **pluriactivité, pour un exercice habituel de façon alternée ou simultanée entre la France et un ou plusieurs pays, au sein de l'UE, en Norvège, en Suisse, au Royaume-Uni, en Islande ou au Liechtenstein.**

L'Urssaf service mobilité internationale détermine de quelle législation vous dépendez selon votre situation. Vous devez demander à l'Urssaf un certificat :

- **A1 pour les pays de l'EEE, la Suisse et le Royaume-Uni ;**
- **bilatéral pour les 41 pays ou Tom ayant signés un accord de protection sociale avec la France ;**
- **de maintien à la Sécurité sociale française pour les autres pays.**

Pour savoir de quelle législation vous dépendez : urssaf.fr

Rendez-vous sur youtube : [Travail à l'étranger : découvrez le service mobilité internationale](#)



POUR EN SAVOIR PLUS



Le site urssaf.fr

Le site autoentrepreneur.urssaf.fr



La chaîne YouTube l'actu des Urssaf



Le compte Twitter de l'Urssaf caisse nationale



Instagram de l'Urssaf caisse nationale



Tik Tok : [@jegeremaboite](https://www.tiktok.com/@jegeremaboite)



Inscrivez-vous

Big

bpifrance inno generation

05/10/23

ACCOR ARENA - PARIS

FIERTÉ



Conclusion

**Retrouvez le replay ainsi que le support de présentation
de ce webinaire sur**

bpifrance-cr ation.fr/webinaires



**Pour en savoir plus, rendez-vous sur
bpifrance-creation.fr**